



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DU PLANAY  
SEANCE DU 31 MARS 2025**

**Délibération 002-2025**

L'an Deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement reconvoqué le vingt-sept mars  
deux mille vingt cinq  
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

**Présents :** Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA

**Absents excusés :** Rudy BLANC (sans pouvoir de vote)  
Caroline GROMIER (pouvoir donné à Julie CARRE)  
Mickaël VALESCH (pouvoir donné à Fabrice COLLETTE)  
Lucas ARTICO (sans pouvoir de vote)  
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

**Secrétaire de séance :** Fabrice COLLETTE

Nombre en Membres : 11  
En exercice : 10  
Suffrages exprimés : 8  
Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget principal**

Le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats dégagés par le compte financier unique 2024 du budget principal afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2025.

	RECETTES	DEPENSES
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 420 480.42 €	
001 – Résultat d'investissement reporté	187 253.82 €	

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5 ;
- Vu l'instruction M57

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 073-217302017-20250331-DEL0022025-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

**APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes  
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT

